





Session Plénière des 30 juin et 1er juillet 2022

RAPPORTS N° 22.03.01 et N°22.03.03 – Compte administratif 2021 et Rapport d'Activité et de Développement Durable 2021.

Intervention d'Ambre LOUISIN

Monsieur le président, mes chers collègues,

Les dernières actualités au sujet de la réforme apprentissage menée par le gouvernement sont peu reluisantes. En effet, les magistrats de la rue Cambon s'alarment légitimement. Leurs remarques en date du 23 juin 2022 ne doivent pas être balayées d'un revers de main mais prises très au sérieux.

Premièrement, la cour des comptes s'alarme puisque les dépenses pour l'apprentissage sont en hausse depuis le changement de son mode de financement; Etant donné que les CFA ne sont plus subventionnés par les régions, mais payés « au contrat », cela fait nécessairement augmenter le coût moyen par apprenti d'environ 17%, soulignent les magistrats financiers.

Deuxièmement, la Cour des comptes est d'autant plus sévère sur ces dépenses, que le succès de l'apprentissage a raté sa cible. Il n'a notamment pas suffisamment bénéficié aux jeunes les plus éloignés de l'emploi mais aux étudiants du supérieur, devenus majoritaires parmi les apprentis. Il y a clairement eu un effet d'aubaine.

Comme le soulignait l'association *Régions de France il y a* « un **déséquilibre de l'offre de formation** avec la création en surnombre de CFA dans le tertiaire et des difficultés d'accès à l'apprentissage pour les jeunes des territoires ruraux, péri-urbains ou des quartiers ».

Il est donc urgent de privilégier le soutien aux PME ou aux entreprises opérant dans ces secteurs en tension tels que le BTP et l'industrie tout en veillant à ne pas casser l'élan de l'apprentissage qui est enfin devenu pour de nombreux jeunes un tremplin pour la vie professionnelle.

Pour que France Compétences réduise son déficit, il serait judicieux, comme le recommande la Cour des comptes, **de mieux cibler ses objectifs**. Notamment en définissant une stratégie claire d'insertion professionnelle des jeunes aux niveaux de diplômes les plus faibles.

De surcroit, le récent rapport d'évaluation du CESER au sujet de la réforme apprentissage menée par le gouvernement pointe le fait que notre région doit s'attendre à **une consommation des crédits de fonctionnement plus marquée à l'avenir au contraire de 2021** si les niveau des couts-contrats sont révisés à la baisse compte-tenu du déficit abyssal de France Compétences. Et probablement que l'Etat mettra les collectivités régionales sur le fait accompli, en les contraignant à abonder davantage en fonctionnement à l'avenir avec le risque de rendre encore plus confuse la loi du 5 septembre 2018.

Finalement, l'Etat a souhaité récupérer une compétence qui fonctionnait bien lorsque les Régions en étaient à la tête : ceci dans le seul but de faire croire aux Français que M. Macron



était capable d'obtenir des résultats rapidement et d'adjoindre cette réussite au crédit d'un gouvernement qui a finalement enchainé 5 années d'échecs successifs.

En revanche, il est tout de même regrettable de constater que les présidents de Région n'aient pas pu être entendus pour faire en sorte que ces dernières pèsent sur la gestion actuelle de France Compétences et qu'elles conservent **une voix prépondérante.**

Naturellement et vous l'aurez compris mes chers collègues, lorsqu'il s'agit de créer une dynamique d'offre en matière d'apprentissage afin de répondre activement aux besoin du territoire, la Région se devrait toujours d'être consultée.

Je vous en remercie.

